

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2017**

N°2017- CC-2017-2S-DAF-06

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mercredi 22 du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mmes Mariette MANDRET - Diana PERRAN - M. Jean FAHRASMANE - Mmes Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Cynthia DINANE.

EXCUSES : Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - M. Raymond PARSHAD (Procuration à M. Teddy MARY) - M. Jean DAIJARDIN (Procuration à Mme Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN) - M. Eric LATCHOUMANIN.

ABSENTS : Mme Ghislaine GISORS - M. Cédric CORNET - Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : DELIBERATION APPROUVANT LA REPRISE ANTICIPEE DU
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 ET SON AFFECTATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 2311-12 ; R.2221-90-1 et L.2311-5.

Vu la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Où l'exposé du Président,
Après discussion,**

DECIDE, A L'UNANIMITE

Article 1 : La reprise du résultat de l'exercice 2016 déterminé comme suit :

Le résultat de l'exercice est de 4 353 775,76 € décomposé comme suit :

- Solde d'exécution positif de la section de fonctionnement de 415 378,98 €,
- Excédent de fonctionnement de 3 938 396,78 €.

Le résultat de clôture est de 7 375 525,43 € décomposé comme suit :

- Solde d'exécution positif de la section de fonctionnement de 293 931,48 €,
- Excédent de fonctionnement de 7 081 593,95 €.

Article 2 : D'affecter par anticipation le résultat de l'exercice 2016 de 7 375 525,43 € comme suit :

- Inscrire au chapitre 001 le solde d'exécution positif anticipé de 293 931,48 € en recettes d'investissement.
- De procéder au report de l'excédent de fonctionnement, soit 7 081 593,95 € au chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

14 MARS 2017

Et publication ou notification le,

15 MARS 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 22 Février 2017

Pour extrait certifié conforme

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

